

journaux allemands les traités d'alliance qui placent, en cas de guerre, sous le commandement supérieur du roi de Prusse les armées de la Bavière, du Wurtemberg, du Grand-Duché de Bade et du Grand-Duché de Hesse, constate l'antagonisme qui résulte de la diversité même de ces appréciations. La Patrie n'hésite pas pour affirmer que cet antagonisme enfanté par des intérêts et des sympathies, multiples sera, quoiqu'on en dise, de longue durée et survivra même aux faits accomplis.

Quant à nous, ajoute M. Lannau-Roland, malgré toute l'ardeur des faiseurs de longs discours, alarmistes, nous assistons sans émotion, et surtout sans la moindre inquiétude, au spectacle de ce vaste travail de réorganisation politique en Allemagne.

Nous l'avons dit et répété, la France ne peut prétendre à imposer une loi d'immobilité aux peuples qui s'organisent, se rapprochent, se divisent. Se meuvent à leur gré.

Il faut une routine bien étroite, il faut surtout porter dans un cœur bien timide le sentiment français, pour s'imaginer que la France ne peut être grande que si les autres sont petits; qu'elle ne peut être forte que si les autres sont faibles et divisés.

Le Journal des Débats résume, sous la plume de M. Hillebrandt, les discussions qui ont lieu dans le parlement de l'Allemagne du Nord; il conclut, contrairement à la Patrie, de la marche des délibérations de cette assemblée que l'esprit d'apaisement a fait, en Allemagne, des progrès incontestables.

Tous les dangers cependant sont loin d'être conjurés, poursuit M. Hillebrandt, et la lutte peut éclater de nouveau à chaque instant, si l'on n'y prend garde, tant les questions que soulève la nouvelle Constitution sont nombreuses, tant elles sont délicates, tant surtout elles sont graves, et il ne suffira pas de les résoudre en sauvegardant tous les droits et tous les principes; il faudra encore tenir compte des dispositions des Chambres particulières, qui ont à examiner le projet après le parlement fédéral, et des susceptibilités des petits gouvernements qui ont à l'approuver. On voit qu'il y a là ample occasion pour les libéraux allemands, de montrer qu'ils n'ont pas gardé rancune de leurs querelles des dernières années, et qu'ils sont sortis définitivement des régions de la politique adhésive et idéale, pour se nourrir dans celle du bon sens et de la vulgaire réalité.

Nous empruntons au Bulletin du journal le Temps l'alinéa suivant :

Dans le Grand-Duché de Bade, l'infanterie s'exerce dès à présent avec des fusils à aiguille prêtés par les Prussiens, en attendant que le gouvernement badois en ait fait fabriquer de pareils. Quelques personnes avaient fait remarquer que le fusil prussien n'est plus à la hauteur des derniers perfectionnements apportés aux fusils qui se chargent par la culasse, et qu'il serait peut-être bon de faire un choix réfléchi parmi les armes perfectionnées. Cette objection n'est pas du tout goûtée par la Gazette de Carlsruhe; ce journal ne comprend pas qu'on puisse hésiter à adopter un fusil qui a fait ses preuves à Sadowa, et en terminant, il invoque cet argument sans réplique, que l'adoption du fusil prussien est « un hommage rendu au principe de l'unité depuis longtemps désirée. »

M. Coquille, publiciste du Monde, considérant les progrès ou mieux l'envahissement du matérialisme au sein de nos écoles, de nos écoles de médecine surtout où les doctrines du congrès de Liège sont devenues prédominantes, invite les catholiques français à poursuivre leur tâche : ils doivent demander l'autorisation de fonder une Université catholique. C'est là une grande question; elle a été étudiée, et des hommes éminents se disposent à

présenter au Sénat une pétition dans ce sens : que les catholiques s'attachent à cette pensée; ils en sentiront toute l'importance. Les difficultés qu'elle soulève, paraîtront peut-être énormes au premier abord. Qu'ils ne se fatignent pas.

Au sujet de la contrainte par corps, le Constitutionnel s'exprime ainsi :

Lorsque M. le garde des sceaux a pris la parole hier au Corps législatif, deux séances entières avaient déjà été consacrées à la discussion du projet de loi sur la contrainte par corps, et tous les arguments qu'on pouvait invoquer pour et contre la réforme proposée par le gouvernement avaient été pour ainsi dire épuisés. L'esprit élevé, la fermeté logique, la vive éloquence de S. Exc. M. Baroche ont néanmoins réussi à jeter sur la question une lumière nouvelle et à produire sur la Chambre une impression profonde.

A ceux qui ont reproché au gouvernement de provoquer un changement que l'opinion, suivant eux, ne demandait pas, M. le ministre a répondu en rappelant qu'en 1861 la Chambre elle-même avait mis le gouvernement en demeure de se livrer à un nouvel examen sur la contrainte par corps. A la suite de cet examen le gouvernement a été convaincu qu'il devait enfin présenter non pas un projet sur, mais un projet contre la contrainte. Il a pu être ainsi en avance sur l'opinion de juriconsultes éminents, de magistrats distingués et même des chambres de commerce. « Mais », a dit M. Baroche, « un gouvernement vraiment libéral est-il toujours obligé de se tenir à la remorque de ce que chacun appelle à sa guise l'opinion publique? Ne peut-il pas, ne doit-il pas prendre l'initiative? » C'est ce qu'a fait plusieurs fois le gouvernement impérial, à son grand honneur et au profit du pays.

Le système de la contrainte par corps a rencontré, il y a longtemps, des adversaires dans nos assemblées politiques. En 1848, à la Chambre des pairs, M. le comte Lanjuinais le dénonçait comme contraire à la liberté naturelle et à la morale publique; comme n'atteignant guère que la classe pauvre sans distinguer entre le maître et la mauvaise foi. A la même époque, M. de Broglie appelait la contrainte par corps un « préjugé barbare » et faisait cette remarque fort juste : « C'est sur la personne, dit-on, qu'on a prêté : non, c'est à la personne, chose très-différente. » Plus tard, M. le duc Decazes prédisait l'abolition plus ou moins prochaine de ce système d'avance condamné par la force des choses et par le progrès de la civilisation. M. le ministre de la justice a cité encore M. le comte Portalis, pour qui la contrainte par corps était « un principe vicieux, » qui ne pouvait tarder à disparaître.

Appelé à toucher de nouveau à ce point de la législation, le gouvernement de l'Empereur a constaté que la contrainte par corps n'avait cessé de perdre du terrain dans l'esprit des hommes les plus compétents, et il a pensé qu'il était plus digne et plus rationnel de proposer la suppression pure et simple d'un système qui s'écroulait, que de le maintenir en accordant qu'il fallait en user le moins possible.

Quel moment, d'ailleurs, pouvait être plus opportun pour prononcer cette suppression, et effacer cette atteinte à la liberté individuelle, que celui où la liberté commerciale a triomphé, parmi nous, où la marche générale des affaires et des idées tend à substituer les responsabilités collectives à la responsabilité de chacun?

Après avoir développé ces considérations, S. Exc. M. Baroche s'est demandé si la contrainte était légitime, si elle était utile. Il a démontré qu'elle n'était pas une peine, qu'elle n'était pas même une épreuve de solvabilité, qu'elle n'avait pas, comme incitation au paiement, l'efficacité que lui attribuent ses partisans. La contrainte par corps n'est que la mise en gage du débiteur au profit de son créancier. Or, la

liberté d'un citoyen n'est pas dans le commerce, elle ne peut être mise en gage. La personne du débiteur n'appartient pas à l'individu qui voudrait en disposer; elle appartient à la famille et à l'Etat. Elle est insaisissable.

La contrainte n'est donc pas légitime; elle n'est pas non plus utile. Un homme qui est en prison ne peut travailler. Comme élément de crédit, elle est nulle. Le vendeur ou le prêteur puise ailleurs les motifs de sa confiance. On a dit que c'était un moyen d'intimidation, en est-il un meilleur, plus réel que la faillite? Que le commerce agisse avec prudence, qu'il s'habitue à se surveiller lui-même, cela vaudrait mieux pour lui que d'avoir à compter sur l'efficacité de la contrainte par corps.

En terminant, M. Baroche a déclaré que le gouvernement était convaincu d'avoir fait, en présentant ce projet de loi, « un acte qui, sans porter préjudice à aucun intérêt respectable, nous fait entrer de plus en plus dans cette voie de sage liberté où nous avons cessé de marcher d'un pas ferme. »

Ce discours, où se trouvent réunies les qualités éminentes du juriconsulte et de l'homme d'Etat, a été suivi des applaudissements de la chambre.

Au début de la séance, le Corps législatif avait entendu M. Guillaume Petit, pour, et M. Goerg contre le projet de loi. M. Schneider a aussi, en quelques paroles judicieuses, présenté des observations qui, de la part d'un homme aussi compétent, parlant au nom du grand commerce et de la grande industrie, ont produit une excellente impression, et ont été rappelées à plusieurs reprises par M. Baroche dans le cours de son argumentation. — H. Marie Martin.

Le Pays, dans son numéro de jeudi soir, déclarait savoir que M. de Girardin, directeur de la Liberté, avait « prié lui-même, il y a peu de mois, l'un des ministres de l'Empereur de lui rendre le service de supprimer son journal pour lui éviter le déboire de le voir s'arrêter lui-même, en présence de pertes que la fortune la mieux assise ne saurait braver indéfiniment. » M. de Girardin, dans la Liberté de vendredi soir, ne rectifie pas cette assertion.

J. REBOUX.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

DANEMARK.

Copenhague, 28 mars.
Le roi de Danemark n'ira pas à Paris, comme le bruit en a couru. Sa Majesté doit revenir ici le plus promptement possible. Le prince Jean part dimanche pour la Grèce. Le roi des Hellènes doit se rendre d'abord à St-Petersbourg pour épouser la princesse Olga, fille du Grand-Duc Constantin. Sa Majesté arrivera à Copenhague au mois de mai.

PRUSSE.

Berlin, 28 mars.
La Gazette de la Croix et la Gazette de l'Allemagne du Nord confirment la nouvelle que la Prusse, de concert avec la Russie, la France et l'Autriche, a conseillé à la Porte de céder l'île de Candie à la Grèce.

ALLEMAGNE.

Berlin, 29 mars.
La formation définitive de l'armée de la Confédération du Nord, en ce qui touche la distribution en corps d'armée et en divisions ainsi que l'inspection de l'armée, n'est toujours qu'en voie de préparation. Toutes les autres nouvelles, à cet égard, sont prématurées.

HONGRIE.

Prague, 28 mars.

Les élections des grands propriétaires fonciers sont terminées. L'avantage est resté au parti constitutionnel.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 28 mars.

Paris n'est point gai, je veux dire que les visages des Parisiens ne montrent pas cet épanouissement de gaieté et de joyeuse insouciance que légitimerait la solennité carnavalesque du jour. Le temps est un peu comme l'esprit des habitants de la capitale, il est incertain; on ne sait si le soleil va se montrer ou s'il va tomber quelque abondante averse. Pourtant les gamins, soufflant dans la trompe en terre cuite, et les sonneurs de cor réunis chez les marchands de vin prennent soin de nous rappeler que cette journée est consacrée à la folie. Cette après-midi, quelques voitures garnies de masques parcoururent les boulevards, et dans les anciennes communes de la banlieue annexée, quelques maigres cavalcades font leur promenade traditionnelle. Mais la véritable fête ne commence que le soir; partout sont organisés des bals ou de modestes sauteries; la moitié de Paris dansera cette nuit; c'est sa manière de fêter la mi-carême, car le carnaval de la rue est mort et la descente de la Courtille n'est plus guère qu'un souvenir.

Je vous aurai résumé tout ce qui concerne la politique extérieure, quand je vous aurai dit que le *Moniteur* ne disait pas un mot des traités allemands ni du Luxembourg, les bruits des derniers jours se maintiennent, mais avec moins d'insistance. On est complètement désemparé par l'absence de renseignements officiels et le silence obligé des journaux officieux, à qui l'envie de parler ne fait pas défaut, mais qui n'en savent pas plus long que les autres. Il faut constater que cette ignorance entretient dans le public un malaise et des inquiétudes regrettables sous tous les rapports.

Il est bien évident que nous sommes réduits à la même incertitude en ce qui concerne les rapports entre la Prusse et la Russie, que l'on dit toujours sur le point de contracter une alliance solennelle.

A l'intérieur, le fait qui domine tous les autres, est toujours la réorganisation militaire. Le *Phare de la Loire* publie le texte d'une protestation portant les signatures d'un grand nombre d'ouvriers, d'artistes et d'étudiants; il y est proclamé que toute guerre qui n'a pas pour but la défense du territoire est un attentat au droit et à la justice; que l'entretien d'armées permanentes est une cause de ruine et de démoralisation pour la nation et que les gouvernements militaires conduisent fatalement à l'oubli des devoirs sociaux, etc. Il faut noter que les signataires ne s'adressent ni au Sénat ni à l'Empereur, ils formulent non pas une pétition, mais une protestation. Il y a là une nuance qui ne vous échappera pas.

Le Corps législatif n'aura pas à se prononcer dans ses bureaux sur la demande d'interpellations déposée par M. Guéroult, relativement aux travaux exécutés dans le jardin du Luxembourg. Une loi devant être prochainement proposée sur ce sujet, M. Guéroult a déclaré retirer sa demande. La discussion sur la loi de la contrainte par corps continue encore aujourd'hui. Hier la Chambre a entendu deux beaux discours, un de M. Marie dont on a pu constater que les forces ne sont pas épuisées, un autre de M. Baroche que la Chambre a particulièrement accueilli avec faveur, ce qui ne laisse plus de doute sur le sort définitif du projet de loi.

Le prince Humbert, dont on avait annoncé par erreur l'arrivée à Paris, n'est annoncé ici que du 5 au 10 avril.

Je vous ai parlé de la polémique érudite engagée entre le *Pays* et la *Liberté*. Voici que M. de Girardin vient de jouer un bon tour à M. Granier de Cassagnac; il reproduit dans la *Liberté* un article écrit dans la *Presse* le 23 mai 1839, par M. Granier de Cassagnac et qui n'est autre chose que l'éloge emphatique de M. Thiers et de M. de Girardin; comme député il attaque M. Thiers, comme journaliste il attaque ou fait attaquer M. de Girardin; et ces deux hommes se partageaient autrefois son admiration. Qui sait, il viendra peut-être un jour où il admirera de nouveau. On a vu des choses plus extraordinaires.

Hier, l'Empereur est allé pour la seconde fois assister à la représentation de *Don Carlos*.

On dit que M. de Lamartine aurait fait connaître son intention de refuser une pension annuelle de 25,000 fr.

Je dois vous signaler une brochure que vient de publier le savant économiste, M. Horn, les *Caisse syndicales*, avec ce sous-titre : « Le crédit rendu plus accessible et moins cher pour tous par l'association syndicale, l'assurance et la contre-assurance. » J'aurai occasion de revenir sur le sujet traité par M. Horn.

On dit que les ouvriers tailleurs doivent se mettre en grève lundi, s'ils n'ont pas obtenu l'augmentation qu'ils demandent; il est question aussi d'une grève éventuelle des ébénistes.

CH. GAHOT.

Paris, 29 mars.

La nouvelle du jour est la démission de M. Walewski de ses fonctions de président. Naturellement il résigne en même temps son mandat de député. On dit qu'il sera nommé ministre de la maison de l'Empereur ou à un poste diplomatique. Cette démission n'a surpris personne, car la Chambre avait été présidée tour à tour dans ces derniers jours par M. Schneider et M. Alfred Leroux. Quant aux causes de cette démission, on en donne plusieurs, sans qu'il nous soit permis de préciser même quelle est la plus vraisemblable. On parle de raisons de santé, de répugnances personnelles; et je puis bien répéter ce que tout le monde dit, que, malgré d'incontestables qualités, M. Walewski avait bien pu succéder à M. de Morny, mais qu'il ne l'avait pas remplacé.

On ignore encore quel sera le successeur de M. Walewski, le nom du baron Jérôme David est de nouveau mis en avant; selon d'autres, M. Schneider qui a pu confier à son fils la direction des ateliers du Creuzot, serait nommé président de la Chambre et siégerait définitivement au fauteuil où il sait montrer du tact et de la fermeté.

Le prince d'Orange est arrivé à Paris avec une suite nombreuse; il doit faire un assez long séjour ici; il est descendu au Grand-Hôtel.

M. Ch. Baudin, notre ministre à la Haye, doit arriver ce soir à Paris. Il vient en congé de trois jours pour assister au mariage de son frère. Comme on assure que les négociations se poursuivent directement entre les deux souverains de France et des Pays-Bas au sujet du Luxembourg, on peut supposer que le voyage du ministre n'a pas d'importance politique. Le *Moniteur* continue toujours de se taire, non-seulement sur le Luxembourg mais aussi sur les traités allemands. A la Bourse on disait que les négociations étaient en bonne voie.

En dépit de toutes les assertions contraires, l'ouverture de l'Exposition aura lieu lundi. L'Empereur et l'Impératrice présideront à la cérémonie qui paraît devoir se borner à une sorte de match triomphal du cortège officiel. En effet, on dit qu'il n'y aura pas de discours prononcé par l'Empereur. Le prix d'entrée pour cette première journée est fixé à un franc. On ne sait pas encore s'il y aura un jour d'entrée gratuite par semaine ou

tribunait à rendre ce paysage ravissant : partout la variété, la fertilité et la vie.

On entrait dans le château par une vaste cour entourée de bâtiments d'exploitation, la plupart en ruine. Partout on avait laissé se former des excavations où les fumiers égoutaient leurs eaux noires. Là barbotaient les oies domestiques et les canards bruyants, souvent troublés dans leurs ébats par de plus laids animaux qui venaient leur disputer le plaisir du bain. Deux servantes, reines de cette basse-cour, se livraient à leurs travaux habituels, poursuivant leurs bêtes indociles, jetant du grain ou portant aux bestiaux leur nourriture. Les chiens aboyaient, et les éclats de voix des servantes, à la fois rauques et aigus, déchiraient encore plus les oreilles que les cris des oies et des pintades et les aboiements des chiens. Ce n'était pas, il faut l'avouer, un fort beau tableau de la vie pastorale. Un peu de goût de la part des habitants du château eût pu en rendre la vue moins choquante. La cour aplatie et plantée d'arbres qui eussent dissimulé le désordre des bâtiments d'exploitation; les toits des animaux rejetés derrière ces bâtiments avec les fumiers si chers à l'œil de l'agriculteur, mais moins agréables à celui des habitants des villes et à celui des poètes; quelques massifs de

ordure et de fleurs, et l'aspect eût total-

lement changé. On fût arrivé à la porte de la maison sans avoir sali ses chaussures et vu zébrer ses vêtements, grâce aux éclaboussures envoyées par toutes cette population grouillante, nageante, criante et aboyante.

N'eût été sa tour démantelée, ses antefossés et un petit colombier, le manoir de Roquevaire eût été assez embarrassé de justifier sa prétention au titre de château.

C'est un carré long avec deux bâtiments en retour, composés d'un rez-de-chaussée et d'un étage au-dessus percé de fenêtres de forme irrégulière. Tout cela avait été bâti à trois époques différentes, et les deux derniers architectes s'étaient peu souciés de mettre la partie des travaux qu'ils exécutaient en harmonie avec ce qui était déjà fait.

Cette belle Macy était l'héroïne de la légende de Roquevaire. Dans sa jeunesse, elle avait habité la vieille tour; et avant d'avoir accompli sa vingtième année, elle était morte par un sinistre accident, après avoir donné le jour à un fils. On assure qu'elle revenait la nuit hanter le vieux donjon.

Souvent, quand le temps était chargé d'électricité, quand la tempête agitait les grands arbres de la forêt et leur faisait chanter de douloureuses plaintes, on entendait le galop effréné du cheval de Macy;

on entrait dans les cuisines et les servitudes de la maison; tout cela sombre, humide et enfumé.

Le salon n'était pas non plus d'un aspect très-gai. Pour tout ameublement, des chaises de paille et deux fauteuils de forme antique qui devaient avoir figuré avec honneur à l'époque de la gloire de la vieille tour. Sans doute ils avaient été brodés par les châtelaines de Roquevaire, du temps que Roquevaire avait des châtelaines, ce qu'on ne savait plus guère que par tradition.

Des vieillards se rappelaient avoir entendu dire aux anciens, que, dans un temps qu'ils n'avaient pas connu eux-mêmes, Roquevaire avait été habité par de riches et vaillants seigneurs. On rencontrait souvent l'épouse de l'un d'eux, la belle Macy, chevauchant dans la forêt.

Cette belle Macy était l'héroïne de la légende de Roquevaire. Dans sa jeunesse, elle avait habité la vieille tour; et avant d'avoir accompli sa vingtième année, elle était morte par un sinistre accident, après avoir donné le jour à un fils. On assure qu'elle revenait la nuit hanter le vieux donjon.

Souvent, quand le temps était chargé d'électricité, quand la tempête agitait les grands arbres de la forêt et leur faisait chanter de douloureuses plaintes, on entendait le galop effréné du cheval de Macy;

Le bruit sec et métallique de ses fers d'argent dominait les bruits de la nature bouleversée. On voyait bientôt une forme blanche paraître sur le haut des vieux créneaux; on entendait des gémissements... Malheur à celui qui s'arrêtait au bas de la tour! Car, si l'ombre de Macy descendait et passait près de lui, l'année ne s'écoulait pas sans que le cimetière vît une croix sur la tombe de l'imprudent qui s'était arrêté loin de sa demeure.

Peut-être les vénérables fauteuils placés auprès de la cheminée avaient-ils été brodés par la belle Macy elle-même. C'étaient des pavots et des roses dont les couleurs avaient encore quelque éclat. Seulement la laine usée en plusieurs endroits laissait apercevoir le canevas.

Le bois était d'ébène; les montants du dossier, les bras et les pieds étaient tournés en spirale; des feuilles de chênes artistement sculptées en suivaient les contours et en faisaient deux morceaux de sculpture sur bois d'un grand prix pour les amateurs d'antiquités. Mais cette variété de l'espèce humaine était alors peu connue, et parmi les nombreux visiteurs nul ne songeait à examiner la délicatesse de ce travail dû à quelque artiste inconnu de la Renaissance.

La légèreté des spirales, les délicates nervures des feuilles n'excitaient point des

transports d'admiration, et le pied d'un de ces meubles précieux ayant été brisé par quelque maladresse, un pied en bois de chêne, taillé carrément par le charpentier du village, fut accolé au chef-d'œuvre, sans que personne s'avisât de crier à la profanation. Comme le charpentier était un homme de goût, le badigeonna en noir son travail, et l'on trouva que la réparation était heureusement opérée; il est vrai qu'elle était solide.

Une verdure tapissait le salon; elle était aussi fort ancienne; peut-être sortait-elle de la boutique de M. Guillaume et était-ce celle qu'il conseillait au bonhomme Géronte d'acheter pour guérir sa fille en lui réjouissant l'esprit et la vue. On y voyait de belles charmittes, des allées conduisant à de superbes jets d'eau qui retombaient dans de vastes bassins où s'ébattaient des cygnes un peu fantastiques. E. DE VARS.

(La suite au prochain numéro.)

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Dimanche 31 mars à 7 heures.
LA POISSADE OU LES HALLES EN 1804, drame en cinq actes.

NAPOLEON A SAINT-HELENE, drame historique en trois actes.

Lundi 1er avril à 7 heures.

LA TIREUSE DE CARTES, drame.
MONSIEUR S'AMUSE, comédie-vaudeville en un acte.